



Obtention de la carte 10 ans

Par **karen123456**, le **14/09/2008 à 04:34**

marocain marié avec une française depuis 3 ans j'ai fait une demande de carte 10 ans la préfecture m'a dit que les gendarmes allaient me convoquer moi et mon épouse pour un entretien dans un délai maxi de 2 mois et qu'après cela si l'entretien est positif, j'aurais ma carte 10 ans au bout de 2 semaines. Mais vu que mes cartes de séjour sont renouvelées au mois de Mai j'espère avoir la carte 10 ans avant Mai. Pouvez vous me dire si je devrais attendre Mai?

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008 à 02:27**

Bonjour, lors de votre dépôt de votre dossier de demande de carte de résident il vous a été donné un récépissé. Vous ne pourrez être expulsé tant que votre demande n'aura pas été traitée par la préfecture. De plus étant marié depuis 3 ans vous n'avez aucune raison de paniquer. La délivrance de votre carte de résident est de droit. Vous connaissez la rapidité de l'administration française en la matière. Par conséquent un peu de patience vous aurez bientôt de leur nouvelle. Et avec encore un peu de patience votre nouvelle carte de résident restant à votre disposition.

Par **karen123456**, le **15/09/2008 à 06:01**

bonjour, je vous remercie beaucoup pour vos renseignements, merci d'avoir porté intérêt à mon message, j'aimerais vous poser une dernière question: Je suis marié depuis septembre 2005, et donc ce septembre 2008 cela fait 3 ans, mais mon renouvellement de carte de séjour 1 an

n'est renouvelée qu'en Mai, alors est-ce que ma carte 10 ans me sera remise qu'en Mai ou alors peut-t-elle m'être délivrée avant Mai? Merci de me répondre .rn Mes salutations distinguées.

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **12:12**

Bonjour,rnrnelle vous sera délivré avant mai si l'administration n'est pas trop lente.rnrnRestant à votre disposition